



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2021

Présents : Martine AIRES - Michèle ANDRE - Karine BRON - Didier BONAZZOLI - Alain CAPDEVILLE - Anna CHANGEUX - Thierry HAEIN – Guy Martinez - André NOUGUES - Gérard ROUX

Procurations : Véronique BOISSON

Absents : Julien ARNAUNE - Marie BAYET - Guy DREYER

Secrétaire de séance : Gérard Roux

Début de séance : 20 heures et quelques minutes

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	VOTE
Ajouts à l'ordre du jour	Deux conventions pour Fibre 31.	
Conventions Fibre31	Ces conventions intéressent deux parcelles : 683A près de l'école primaire et une à côté du cimetière aux Espones, il y sera installé des armoire S.R.O.	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11
	Cette discussion en engendre une autre à propos d'élagage sur le tracé de la future fibre à Géry, celui-ci doit être réalisé pour le 31 août 2021. Mr Capdeville demande un deuxième devis pour cet élagage et signale qu'un arbre est déjà au contact du câble téléphonique actuel, après un échange sur le bienfondé de l'abattage de cet arbre, nous constatons que le secteur privé a réalisé cet élagage et que la commune est en retard.	
Suppléant du délégué à la communauté de communes	Mr le maire nous lit une lettre de la préfecture en réponse à notre délibération du 22 juillet 2021 pour remplacer le 1 ^{er} adjoint à ce poste de suppléant. Cet élu ne peut pas quitter cette fonction, en conséquence Mr le maire ou Mr le 1 ^{er} adjoint devraient être présents lors des réunions de la com/com (l'un ou l'autre). Notre délibération du 22 juillet est annulée.	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

<p>Convention pour les installations d'escalade de la Brèche Romaine</p>	<p>Cette convention est entre la commune et le conseil départemental, qui a investi dans ce projet pour une utilisation du site par les collègues. Investissement 13000€, participation du conseil départemental 5000€.</p> <p>Des questions sont posées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la convention trop longue, • Participation de la com/com, • Participations de la fédération d'escalade pour les utilisateurs autres que l'éducation nationale. • Participation des différents acteurs en cas de gros travaux ? • Etc.... <p>Ces questions sont posées depuis au moins deux conseils municipaux.</p>	<p>Pour la 3^{ème} fois le vote est reporté.</p>
<p>Tarif groupe 2022 pour l'association Les Olivétains</p>	<p>L'association Les Olivétains reverse à la commune 75 centimes pour la visite de l'église et du moulin des arts.</p> <p>Mr le maire propose une augmentation de ce tarif qui n'a pas changé depuis longtemps.</p> <p>Mme Changeux fait remarquer que ce tarif était pour visiter le moulin des arts qui devait être un musée, aujourd'hui vide, de plus l'église sera en travaux pendant un long moment, donc l'augmentation ne se justifie pas pour 2022.</p>	
<p>Conseil départemental. Aides financières pour des particuliers</p>	<p>Aide financière pour une jeune femme de 25 ans qui a une importante facture d'électricité qui se décompose en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EDF 300€ • mairie 169€ <p>Cette aide n'est pas accordée et le conseil propose que lui soit communiqués les offres d'emplois de la mairie et qu'une action soit menée par la mairie auprès du propriétaire pour qu'il améliore l'isolation thermique du logement.</p>	<p>Contre : 2 Abstention : 9 Pour : 0</p>
	<p>Aide financière pour une personne qui a deux enfants (7 ans et 20 mois), elle travaille à Intermarché, contrat 26h par semaine. C'est un logement social du gestionnaire SA HLM Des Chalets.</p> <p>Elle a une grosse facture d'électricité l'aide proposée est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FSE Energie 300€ • CAF 375€ • mairie 300€ <p>Le conseil accorde cette aide de 300€ et propose qu'une action soit menée par la mairie, auprès du gestionnaire SA HLM Les Chalets pour qu'il améliore l'isolation thermique du logement.</p>	<p>Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 10</p>
<p>Zone Bleue</p>	<p>Mr le maire a fait une visite avec Mr Astor de la SOGECER, il lui a fait un devis de 6596€ pour le marquage des places standards et handicapés et des panneaux.</p>	

	<p>Les zones concernées sont les deux parkings autour de la médiathèque, le centre bourg jusqu'au magasin Chez Martine.</p> <p>Ce projet n'est pas mis au vote, il nécessitera un complément d'étude avant d'être budgété.</p>	
<p>Bâtiment du CCAS et chalet de l'ancien camping</p>	<p>Les acquéreurs du bâtiment à côté du CCAS ont proposé d'acheter le jardin derrière le CCAS. Ils feront une visite avec Mr le maire le 31 août 2021. Nous ne souhaitons pas vendre séparément le bâtiment et le jardin.</p> <p>Mr Martinez rappelle qu'il souhaite que le produit de la vente de ces biens serve à la réhabilitation du reste du patrimoine.</p> <p>Mme Changeux évoque l'échéance du prêt relais au 5 octobre et le fait que le versement des subventions nous laissera un reste à charge d'environ 100000€.</p> <p>Elle pense que la vente de ces deux bâtiments pourrait servir pendant la renégociation de ce prêt relais.</p>	<p>Le vote est reporté</p>
<p>Transgaronna</p>	<p>Les responsables de cette voie demandent le déplacement du panneau d'entrée de village, côté Marignac. Il serait avant le chemin de Rapp en arrivant de Marignac</p>	<p>Contre : 3 Abstention : 1 Pour : 7</p>
<p>Inscription au plan départemental du sentier Thurifère</p>	<p>Le sentier Thurifère implanté principalement sur la commune de Marignac longe la limite de notre commune au Mail Blanc, nous votons pour prendre en compte ce passage.</p>	<p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11</p>
<p>Virement compte à compte</p>	<p>Mr le maire nous demande d'autoriser le virement du compte 2313 (sécurité) vers le compte 2151 (numérotation des rues de la commune) la somme de 5600€.</p>	<p>Contre : 2 Abstention : 0 Pour : 10</p>
<p>Papeterie communale Enveloppes, feuilles à entêtes</p>	<p>Les stocks de papeteries sont à renouveler, Mr le maire nous propose de choisir l'entête, l'ancienne avec les armoiries ou un nouveau logo plus stylisé. Nous gardons l'ancien logo.</p>	<p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11</p>
<p>Courrier à Mr Bordes Charles</p>	<p>Mr le maire nous donne lecture du courrier refusant la demande de Mr Bordes Charles.</p>	
<p>Locataires de l'école de Lez, Mr Wallau, Mme Perrot</p>	<p>Un huissier a été mandaté, il n'a pas pu rencontrer les locataires, ce dossier a été transmis à la préfecture, qui a envoyé un courrier à ces derniers, leur donnant deux mois pour régler leur dette.</p>	
<p>Courrier administratif</p>	<p>La mairie a reçu du tribunal administratif un courrier pour le litige entre Mme Arago, propriétaire du moulin de Ladivert et la préfecture. Le jugement du tribunal administratif invite la préfecture à retirer son arrêté du 22 avril 2021, Mme Arago était mise en demeure de fournir des informations sur son moulin.</p>	

<p>Travaux école maternelle / primaire</p>	<p>Mr le maire a envoyé à tous les conseillers le planning des travaux, ils devraient commencer fin août pour être terminés avant les vacances de Noël. Une réunion de chantier se tiendra le 31 août, à 15h30</p>	
<p>Ancien camping</p>	<p>Mr Capdeville fait remarquer que les jeunes arbres sont en mauvais état, ils manquent d'arrosage.</p>	
<p>Prime de fin d'année du personnel communale</p>	<p>Cette prime est versée au titre de prestation sociale, pour la recevoir il faut être en CDI ou avoir travaillé 6 mois dans l'année. Nous demandons que cette prime tienne compte du mérite de chacun. Mme Changeux indique que Valérie a été formée à la tenue d'une grille évaluant le mérite de chacun.</p>	
<p>Assurance personnel communale</p>	<p>Mme André demande des précisions sur le changement d'assureur.</p>	
<p>Camping Car Park</p>	<p>Mme André s'étonne de ne pas avoir eu de compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 12 août 2021 en présence de Mr Flottes, directeur technique de la société. Ce rendez-vous a été programmé à la demande de Mr le maire qui pense que l'étude de Mr Flottes pourrait diminuer fortement le coût des travaux d'aménagement du site afin de recevoir Camping Car Park. Après réception de cette étude, les devis restent à la charge de la mairie. Mr le maire estime que le problème du traitement des eaux noires des camping-cars est résolu par la vidange de la fosse toute eaux. Mr Roux fait un compte-rendu succinct de cette réunion, il précise que les aires de stationnement spécialisées pour ces véhicules sont équipées de fosses toutes eaux étanches. Il n'y a pas de rejet dans le milieu naturel, ces fosses sont vidangées et les effluents sont traité sur un site spécialisé. En fonctionnement normal, la station d'assainissement de notre camping rejette, après traitement, l'eau en milieu naturel. Il est donc impératif de vidanger la fosse avant ce rejet en milieu naturel et de traiter les eaux sur un site spécialisé, si nous ne voulons pas être des pollueurs, qui plus est hors la loi.</p>	

	Le Maire doit négocier auprès du Crédit Agricole le solde du prêt-relais en crédit amortissable.	
Office du tourisme	La signalisation du Moulin n'est toujours pas satisfaisante.	

Fin de séance à 23 heures et quelques minutes .

Les conseillers Municipaux

Le Maire
Thierry HAEIN



Martine AIRES	
Michèle ANDRE	
Karine BRON	
Véronique BOISSON (procuration à Anna CHANGEUX)	
Didier BONAZZOLI	
Alain CAPDEVILLE	
Anna CHANGEUX	
Guy MARTINEZ	
André NOUGUES	
Gérard ROUX	